



Conseil économique et social

Distr. générale
11 avril 2025

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique Forum régional africain pour le développement durable

Onzième session

Kampala (hybride), 9-11 avril 2025

Point 11 de l'ordre du jour*

Examen et adoption des messages clés et de la Déclaration de Kampala sur les solutions durables et inclusives fondées sur des données scientifiques et factuelles qui visent à stimuler la création d'emplois et la croissance économique et à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

Déclaration de Kampala sur les solutions durables et inclusives fondées sur des données scientifiques et factuelles qui visent à stimuler la création d'emplois et la croissance économique et à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

Nous, Ministres et hauts responsables africains chargés de l'environnement et du développement durable, des finances, de la planification, du développement économique et social, de la santé, de l'agriculture, de l'eau et des ressources marines, de l'aménagement du territoire, de l'éducation, de la statistique, de l'économie numérique, de la science et de la technologie, chefs et membres de délégations de parlements et experts représentant les gouvernements et les organisations intergouvernementales, les organismes des Nations Unies, le secteur privé, le monde universitaire, la société civile, les institutions culturelles et les communautés confessionnelles,

Réunis en ligne et en personne à Kampala du 9 au 11 avril 2025 à l'occasion de la onzième session du Forum régional africain pour le développement durable, sur le thème « Stimuler la création d'emplois et la croissance économique grâce à des solutions durables, inclusives et fondées sur des données scientifiques et factuelles pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine »,

Saluant la présence au Forum du Président de l'Ouganda, Yoweri Kaguta Museveni,

Saluant également la présence au Forum du Président du Zimbabwe et Président de la Communauté de développement de l'Afrique australe, Emmerson Dambudzo Mnangagwa, du Premier Vice-Premier Ministre équato-guinéen, Gaudencio Mohaba Mesu, représentant le Président de la Guinée équatoriale et Président de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, et le Ministre kényan du trésor et de la planification économique, John Mbadi, représentant le Président du Kenya et Président de la Communauté d'Afrique de l'Est,

* ECA/RFSD/2025/1.



Saluant en outre la participation du Président de la Commission de l'Union africaine, Mahamoud Ali Youssouf, de la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, Amina Mohammed, du Président du Conseil économique et social, Robert Rae, de la Première Ministre ougandaise, Robinah Nabbanja, de l'ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, Jakaya Kikwete et de l'ancien Premier Ministre de l'Éthiopie, Hailemariam Dessalegn,

Félicitant la Commission économique pour l'Afrique et le Gouvernement ougandais, ainsi que la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et diverses entités du système des Nations Unies, d'avoir organisé la présente session du Forum, qui a été marquée par des résultats appréciables tels que :

a) Des discussions fructueuses et de qualité sur le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation en Afrique des objectifs de développement durable 3 (Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous à tout âge), 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 14 (Conserver et exploiter durablement les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable) et 17 (Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le Partenariat mondial pour le développement durable), ainsi que les objectifs correspondants de l'Agenda 2063, en mettant particulièrement l'accent sur le deuxième plan décennal de mise en œuvre (2024-2033) de l'Agenda 2063¹,

b) L'apprentissage entre pairs sur des solutions et des modèles pratiques, réalisables et réussis pour financer et accélérer la création d'emplois et la croissance économique et mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063,

c) La formulation et l'adoption de messages clés et de la Déclaration de Kampala, visant à stimuler l'action aux niveaux infranational, national, régional et mondial pour accélérer la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et du deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, et à servir de contribution africaine collective au forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui se tiendra sous les auspices du Conseil économique et social à New York du 14 au 24 juillet 2025, à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra à Séville (Espagne) du 30 juin au 3 juillet 2025, et au deuxième Sommet mondial sur le développement social, qui se tiendra à Doha du 4 au 6 novembre 2025,

Nous déclarant vivement préoccupés par le fait qu'à cinq ans seulement de l'échéance de 2030, les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable sont pour l'essentiel hors d'atteinte dans la région, en raison d'un certain nombre de facteurs qui, tous, compromettent gravement les investissements dans de multiples objectifs de développement et la réalisation de ces derniers, notamment :

a) Une croissance bien inférieure au niveau nécessaire pour atteindre les objectifs de développement durable,

b) Un déficit considérable, d'environ 200 milliards de dollars par an², dans le financement nécessaire pour atteindre les objectifs, parmi lesquels l'objectif 14 est le moins bien financé, avec un déficit de 149,02 milliards de

¹ Union africaine, *La décennie de mise en œuvre accélérée - Deuxième plan décennal de mise en œuvre (2024-2033)*, Addis-Abeba, 2024.

² Voir ECA/RFSD/2025/9.

dollars en 2020³, aggravé par la perte d'une part importante des recettes publiques, estimée à 27 % en 2024⁴, en raison du paiement des intérêts de la dette et de l'inflation à deux chiffres avec laquelle les pays africains sont aux prises,

c) La faiblesse des dépenses publiques en matière de soins de santé, qui restent inférieures au niveau de 15 % convenu par les participants au Sommet africain de 2001 sur le VIH/sida, la tuberculose et les autres maladies infectieuses connexes⁵,

d) Des lois discriminatoires et des normes sexistes et sociales régressives qui perpétuent l'inégalité des sexes, notamment le fait que les femmes assument de manière disproportionnée la charge des soins non rémunérés, qui limitent leur accès aux ressources sociales, économiques et numériques et qui les empêchent d'assumer des rôles politiques et de direction,

e) Les menaces existentielles posées par les graves répercussions des changements climatiques, qui sont généralisées dans la région et qui affectent de manière disproportionnée les groupes vulnérables, notamment les enfants,

f) La fracture numérique, qui compromet les efforts déployés dans la région pour tirer pleinement parti de la transition numérique en cours,

g) Les conflits et l'instabilité politique qui continuent de sévir dans certains pays africains et qui détournent l'attention et les ressources limitées disponibles des efforts essentiels à la réalisation des objectifs de développement durable et des aspirations de l'Agenda 2063,

Réaffirmant notre engagement en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable énoncés dans le Programme 2030 et des aspirations de l'Agenda 2063, ainsi que des objectifs stratégiques du deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, et de la mise en œuvre intégrée et intégrale du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, notamment par la mise en œuvre rapide d'actions tangibles à grande échelle,

Reconnaissant que le développement durable est profondément enraciné dans toutes nos traditions religieuses et tous nos préceptes moraux,

Réaffirmant la Déclaration ministérielle adoptée par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et les autres textes issus de la cinquante-septième session de la Commission économique pour l'Afrique, tenue à Addis-Abeba du 12 au 18 mars 2025⁶, les résultats négociés et les autres décisions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa vingt-neuvième session, tenue à Bakou du 11 au 22 novembre 2024⁷, le Pacte pour l'avenir et ses annexes, à savoir le Pacte numérique mondial et la Déclaration sur les générations futures, adoptés lors du Sommet de l'avenir, tenu à New York les 22 et 23 septembre 2024⁸, la Déclaration d'Abidjan sur les possibilités de rehausser les ambitions de l'Afrique en matière de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse⁹, et la décision AMCEN/SS.X/3 sur les changements climatiques¹⁰, adoptées par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à sa dixième session extraordinaire qui s'est tenue à Abidjan du 3 au 6 septembre 2024, la Déclaration ministérielle du forum politique de haut niveau pour le

³ Voir ECA/RFSD/2025/8.

⁴ *Situation et perspectives de l'économie mondiale, 2025* (publication des Nations Unies, 2025).

⁵ Voir ECA/RFSD/2025/5.

⁶ Voir E/ECA/CM/57/6.

⁷ FCCC/CP/2024/11, FCCC/CP/2024/11/Add.1 et FCCC/CP/2024/11/Add.2.

⁸ Résolution 79/1 de l'Assemblée générale.

⁹ Voir AMCEN/SS.X/4.

¹⁰ Voir AMCEN/SS.X/5.

développement durable réuni sous les auspices du Conseil économique et social, à New York, du 8 au 18 juillet 2024¹¹, et la Déclaration de Nouakchott de la Conférence continentale sur l'éducation, tenue à Nouakchott du 9 au 11 décembre 2024¹²,

Nous félicitant des discussions menées et des décisions adoptées lors de la trente-huitième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenue à Addis-Abeba les 15 et 16 février 2025, sur le thème « Justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine à travers les réparations »,

Conscients que l'accession de l'Afrique du Sud à la présidence du Groupe des Vingt et la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, prévue prochainement, représentent des moments décisifs pour l'Afrique, dans la mesure où elles offrent l'occasion de s'attaquer aux obstacles systémiques qui existent au sein de l'architecture financière internationale et de plaider pour des solutions qui correspondent aux priorités de développement de l'Afrique, notamment un financement durable et une dette soutenable,

Conscients également que le deuxième Sommet mondial sur le développement social constitue une occasion opportune de préconiser des solutions alignées sur les priorités africaines en matière de développement social, notamment l'élimination de la pauvreté, le plein emploi et le travail décent pour tous, l'inclusivité et l'intégration sociale, et le principe de ne laisser personne de côté dans le contexte de l'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063,

Reconnaissant la possibilité d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 par la mise en œuvre effective du Pacte pour l'avenir, du Pacte numérique mondial, de la Déclaration sur les générations futures, de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et du deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, ainsi que par la promotion de la Coalition pour un endettement durable,

Préoccupés par les faibles niveaux d'investissement dans les systèmes de données et de statistiques, alors qu'il est prouvé que l'investissement dans le renforcement des systèmes de données peut rapporter en moyenne 32 dollars de retombées économiques pour chaque dollar investi¹³,

Soulignant que les vastes ressources naturelles de l'Afrique, notamment les minéraux essentiels, le pétrole et le gaz naturel, les terres, les forêts, la biodiversité, l'eau douce et les ressources marines et côtières, offrent la possibilité de stimuler la croissance économique, la création d'emplois et de richesses, et la résilience climatique, et qu'il faut accroître considérablement les investissements dans l'utilisation durable de ces ressources aux fins de la fabrication de produits à valeur ajoutée,

Nous félicitant de l'engagement résolu des représentants des anciens chefs d'État des pays africains, des enfants et des jeunes, du secteur privé, des parlementaires, des organisations confessionnelles, des grands groupes et des autres parties prenantes avant et pendant la session du Forum, ainsi que de leurs contributions substantielles concernant des solutions inclusives et fondées sur des données factuelles pour créer des emplois, renforcer la croissance économique et accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de

¹¹ E/HLS/2024/1.

¹² Voir le compte rendu des travaux de la Conférence continentale sur l'éducation, Nouakchott, 9-11 décembre 2024, annexe 2. Disponible en anglais à l'adresse : https://au.int/sites/default/files/documents/44478-doc-CEC_Report_v3.pdf.

¹³ Voir ECA/RFSD/2025/9.

l'Agenda 2063,

Par la présente :

1. *Exhortons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique, soutenus par la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine – Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, les communautés économiques régionales, la Banque africaine de développement et les autres banques régionales, les équipes de pays des Nations Unies, les autres organismes des Nations Unies et les partenaires de développement, à intensifier leurs efforts pour :

a) Mobiliser l'action et exercer un rôle d'impulsion politique et technique soutenu dans la mise en œuvre aux niveaux national et continental du Programme 2030 et du deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;

b) Favoriser l'autonomie en matière de financement durable, élaborer et renforcer des systèmes de financement appropriés aux niveaux national, sous-régional et continental, y compris des stratégies innovantes et durables de gestion de la dette publique axées sur la création d'emplois, la croissance économique et la durabilité, dans le but de réaliser les objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

c) Adopter une approche coordonnée et intégrée de la mobilisation et de l'utilisation de financements durables pour une mise en œuvre cohérente et accélérée du Programme 2030 et du deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;

d) Entreprendre d'urgence un nouvel examen des institutions, plans, programmes et systèmes financiers nationaux et locaux, compte tenu de la lenteur de la création d'emplois, de la croissance économique et de la mise en œuvre des deux agendas, et de la nécessité de répondre aux attentes des cadres continentaux et mondiaux existants et émergents, tels que le deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, le Pacte pour l'avenir, le Pacte numérique mondial, la Déclaration sur les générations futures, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et d'autres traités sur des crises planétaires telles que la perte de biodiversité, la dégradation des sols et la pollution, et renforcer ces institutions, plans, programmes et systèmes financiers pour leur permettre d'accélérer le rythme et d'élargir le champ de la mise en œuvre ;

e) Favoriser un développement inclusif en adoptant une approche fondée sur les droits de l'homme pour guider la mise en œuvre du Pacte pour l'avenir et en garantissant un accès mondial à une éducation de qualité, à des emplois décents, aux services de base et aux droits civils et politiques pour tous ;

f) Mobiliser et canaliser le soutien financier en faveur des stratégies nationales, régionales et continentales de prévention des conflits et de consolidation de la paix, ainsi que des programmes humanitaires ;

g) Élaborer des mécanismes visant à encourager des investissements privés qui soient alignés sur les objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, notamment par les mesures suivantes :

i) Œuvrer à la stabilité des politiques, sensibiliser aux investissements du secteur privé et réduire les risques liés à ces investissements ;

ii) Faciliter, avec la forte implication et le soutien du Pacte mondial des Nations Unies, le déploiement à grande échelle en Afrique de

l'initiative « Forward Faster »¹⁴ et accélérer l'action du secteur privé en vue de la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs correspondants de l'Agenda 2063 ;

2. *Appelons* les participants à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, au deuxième Sommet mondial sur le développement social, au Forum des jeunes du Conseil économique et social de 2025, à la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, au forum politique de haut niveau pour le développement durable et à d'autres forums mondiaux, régionaux et sous-régionaux à examiner et à prendre, dans le cadre des textes respectifs issus de ces forums, les engagements suivants, alignés sur les priorités de l'Afrique :

- a) En ce qui concerne l'élimination de la pauvreté :
 - i) Élaborer et promouvoir des méthodes holistiques et novatrices de réduction de la pauvreté qui tiennent compte des disparités de revenus, des disparités entre les femmes et les hommes et des disparités géographiques ainsi que des inégalités et exclusions sociales, afin de donner des moyens d'action aux groupes vulnérables, de réduire la vulnérabilité à la pauvreté et de renforcer la résilience face aux chocs futurs ;
 - ii) Renforcer les droits fonciers des femmes et leur sécurité d'occupation, dans le but de soutenir la création d'emplois, la croissance économique et la réduction de la pauvreté en tenant compte de la dimension de genre ;
- b) En ce qui concerne l'inclusion, l'intégration sociale et le principe de ne laisser personne de côté :
 - i) Assurer l'utilisation inclusive et responsable de technologies telles que l'intelligence artificielle dans l'objectif de promouvoir la création d'emplois, la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, la résilience face aux changements climatiques, la justice pour tous et l'enregistrement des naissances et de l'identité, et d'améliorer la prestation des services d'éducation et de santé inclusifs et de qualité ;
 - ii) Accroître les investissements favorables à tous les enfants et les jeunes, y compris ceux qui sont handicapés, et leur permettre de bénéficier de programmes et de services de santé, de nutrition et d'éducation abordables, accessibles, inclusifs et respectueux de l'égalité des sexes, équitables et de bonne qualité ;
 - iii) Renforcer les mécanismes d'interaction entre les générations, notamment les mécanismes d'échange de vues sur la durabilité, ainsi que sur la planification et la promotion de l'équité sociale et intergénérationnelle et des transitions justes vers la durabilité ;
- c) En ce qui concerne la bonne santé et le bien-être :
 - i) Accroître le financement public du secteur de la santé et allouer au moins 15 % des budgets nationaux à la santé, notamment en recourant à des mécanismes de financement novateurs permettant de mobiliser des ressources supplémentaires pour les interventions sanitaires, et utiliser plus efficacement les fonds alloués à la santé ;

¹⁴ Voir le Pacte mondial des Nations Unies, initiative « Forward Faster ». Disponible à l'adresse : <https://forwardfaster.unglobalcompact.org/home#:~:text=The%20Forward%20Faster%20initiative%20aims,to%20the%20UN%20Global%20Compact.> (en anglais).

- ii) Renforcer les systèmes de santé et les rendre aptes à remplir leur fonction et à résister aux chocs actuels et futurs ;
 - iii) Adopter une approche de la lutte contre le VIH/sida fondée sur les droits, afin que toutes les personnes, et en particulier les plus vulnérables, aient accès aux services dont elles ont besoin ;
 - iv) Adopter des approches intégrées et multisectorielles en vue de favoriser la santé physique et mentale et le bien-être, notamment la réduction des inégalités dans l'accès aux soins de santé ;
- d) En ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes :
- i) Mettre en œuvre une conception, une planification et une budgétisation des politiques et des systèmes de financement tenant compte de la dimension de genre, en vue d'allouer davantage de ressources à des initiatives tenant compte de la dimension de genre et de promouvoir des approches durables, inclusives, fondées sur la science et sur des données probantes pour favoriser la création d'emplois et le bien-être économique des femmes et des adolescentes, y compris celles qui sont handicapées ;
 - ii) Donner la priorité à l'application des lois sur l'égalité entre les hommes et les femmes et à l'élimination des lois et pratiques discriminatoires qui empêchent les femmes et les filles d'obtenir un emploi rémunéré ;
 - iii) Promouvoir l'accès des femmes, des jeunes et des enfants à la science et à la technologie, élargir les possibilités d'apprentissage numérique, d'alphabétisation et de renforcement des capacités, s'attaquer aux risques et aux défis découlant de l'utilisation des technologies et doter les femmes et les filles de compétences pour les emplois verts et les actifs productifs afin de favoriser des moyens de subsistance résilients face aux changements climatiques et une croissance économique durable ;
 - iv) Garantir l'autonomisation économique des femmes en favorisant l'accès des femmes et des filles au crédit, le renforcement des capacités entrepreneuriales, l'inclusion financière et l'alphabétisation financière, et promouvoir le respect, la protection et la réalisation des droits des femmes à l'emploi et sur le lieu de travail ;
 - v) Examiner et rendre compte chaque année des progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif 5 du Programme 2030 et des objectifs connexes de l'Agenda 2063, compte tenu des implications transversales de ces objectifs pour la réalisation de nombreux autres objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;
- e) En ce qui concerne la création d'emplois, le plein emploi, le travail décent pour tous et la croissance économique inclusive :
- i) Stimuler l'emploi des jeunes, notamment ceux en situation de handicap, en augmentant l'investissement dans l'innovation menée par les jeunes grâce à un financement durable et à des incitations fiscales pour les start-ups, les centres d'incubation et les entreprises de jeunes et en adoptant une approche intégrée, combinant la formation, l'adéquation des emplois, le soutien financier et la participation des jeunes à la conception et à la mise en œuvre des programmes ;
 - ii) Institutionnaliser la participation des jeunes à la gouvernance et leur engagement actif dans l'élaboration de politiques et de stratégies qui font le lien entre l'éducation et les besoins du marché du travail ;

- iii) Promouvoir et faciliter la participation des jeunes à la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, tout en renforçant les compétences des jeunes dans les domaines de la technologie numérique, de l'intelligence artificielle et de l'entrepreneuriat ;
 - iv) Promouvoir l'accès des jeunes femmes à l'éducation, y compris à la formation professionnelle, renforcer l'égalité sur le lieu de travail et fournir des services de garde d'enfants, en vue de surmonter les obstacles à la présence des femmes sur le marché du travail ;
 - v) Éliminer le travail des enfants, notamment par l'adoption de politiques favorables aux moyens de subsistance en milieu rural, à l'éducation, à la protection sociale et au respect du droit du travail ;
 - vi) Soutenir les pays africains dans leurs efforts visant à exploiter et à valoriser les minéraux critiques, le pétrole, le gaz et d'autres ressources naturelles, notamment par la création de zones économiques spéciales favorables à la nature et résilientes face aux changements climatiques et de chaînes de valeur régionales vertes, en vue de stimuler l'emploi décent et de promouvoir la croissance économique, les transitions énergétiques, la résilience face aux changements climatiques et la durabilité environnementale ;
 - vii) Orienter les investissements vers des domaines d'action transformationnels, notamment le développement d'infrastructures physiques et numériques inclusives et résilientes face aux changements climatiques, l'élargissement de l'accès à l'énergie, l'expansion de l'industrie manufacturière à valeur ajoutée, le soutien à la technologie, à l'innovation et à la transition numérique, la croissance du commerce, la promotion de la sécurité alimentaire, la fourniture d'une éducation de qualité pour tous, d'une protection sociale et d'une couverture sanitaire universelle, ainsi que l'atténuation des effets des changements climatiques ;
- f) En ce qui concerne la vie aquatique et les transitions inclusives et justes vers l'économie bleue et l'économie verte :
- i) Amplifier les actions et les initiatives de collaboration régionales et internationales, telles que celle de la Grande Muraille bleue et celles relatives à la gouvernance équitable, et allouer davantage de ressources financières et techniques aux efforts déployés en Afrique pour atteindre l'objectif 14 du Programme 2030 et les objectifs connexes de l'Agenda 2063 ;
 - ii) Approfondir la transition vers l'économie circulaire et l'économie bleue durables, notamment en renforçant les cadres d'orientation nationaux, sous-régionaux et continentaux, en menant des actions ciblées de renforcement des capacités et de sensibilisation, en particulier auprès des industries et des entreprises, en instaurant et en développant des mécanismes de financement et des incitations financières, en investissant dans des infrastructures conçues pour promouvoir l'économie circulaire et l'économie bleue, telles que les pôles de symbiose industrielle, et en renforçant le commerce des produits issus de l'économie circulaire ;
 - iii) Donner la priorité et apporter un soutien aux initiatives des jeunes et des femmes dans l'économie circulaire et l'économie bleue durables et équitables, de manière à stimuler l'emploi et l'entrepreneuriat inclusifs ;

- iv) Redoubler les efforts de lutte contre les plastiques et les autres types de pollution dans les milieux aquatiques et marins ;
- v) Intensifier l'action climatique intersectorielle et intégrée afin de lutter contre les effets des changements climatiques, de renforcer la résilience des secteurs affectés par les changements climatiques et d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de programmes multiples aux niveaux local, sous-régional, continental et mondial ;
- g) En ce qui concerne le financement durable et les partenariats pour le Programme 2030 et l'Agenda 2063 :
 - i) Encourager les mécanismes de financement innovants, tels que le financement de la lutte contre les émissions de carbone, les obligations vertes et bleues, les échanges de dettes contre des mesures favorables au développement durable, l'assurance des risques et les clauses de dette résilientes face aux changements climatiques qui soient adaptées aux contextes africains, en reconnaissant les effets dévastateurs des changements climatiques en Afrique et dans d'autres régions qui sont très vulnérables à ces impacts ;
 - ii) Adopter et assurer la réalisation du nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique, adopté par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris à sa cinquième session, tenue aux Émirats arabes unis du 30 novembre au 13 décembre 2023, dans sa décision 8/CMA.5¹⁵, qui reflète les véritables besoins de l'Afrique et dépasse l'engagement pris par la Conférence des Parties à sa vingt-neuvième session en novembre 2024 de fournir 300 milliards de dollars par an aux pays en développement ;
 - iii) Veiller à ce que les modalités de financement de la lutte contre le changement climatique soient justes, équitables et fondées sur des subventions publiques ;
 - iv) Renforcer la gouvernance et les cadres réglementaires pour obtenir des financements climatiques et assurer un développement inclusif et résilient face aux changements climatiques grâce à la coopération régionale et à la participation du secteur privé ;
 - v) Renforcer les systèmes de financement locaux et fournir des financements à faible coût aux gouvernements décentralisés ou locaux, aux communautés locales, aux femmes, aux jeunes et aux groupes vulnérables ou marginalisés, pour leur permettre d'investir dans des projets alignés sur les objectifs de développement durable, de débloquer le développement des entreprises, de stimuler la croissance économique et de créer de l'emploi et de la richesse ;
 - vi) Soutenir les investissements dans le développement des technologies numériques et des infrastructures publiques numériques, dans le but de parvenir à une connectivité universelle, de combler le fossé numérique, de faire progresser le commerce électronique et d'approfondir l'inclusion financière des femmes et des jeunes ;
 - vii) Accélérer la réforme de l'architecture financière mondiale, dans le but de garantir aux pays en développement le soutien dont ils ont besoin de toute urgence, notamment pour la promotion d'une approche du développement fondée sur les droits de l'homme ;

¹⁵ Voir FCCC/PA/CMA/2023/16/Add.2.

- viii) Améliorer l'accès des pays en développement aux financements concessionnels tenant compte de la dimension de genre ;
- ix) Promouvoir une coopération fiscale internationale inclusive qui réponde aux défis spécifiques des pays en développement et garantisse des avantages équitables ;
- x) Apporter un soutien à la formulation et à l'application de feuilles de route claires concernant les examens nationaux volontaires de la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et du deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, actualiser ces examens à l'aide des données et des contributions des examens infranationaux volontaires et traduire les enseignements tirés en politiques, plans et programmes audacieux et ciblés visant à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;
- xi) Renforcer les systèmes d'examen nationaux, sous-régionaux et continentaux pour assurer le suivi et l'évaluation conjoints de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, en particulier de son deuxième plan décennal de mise en œuvre, ainsi que l'établissement de rapports conjoints à ce sujet ;
- xii) Soutenir la mise en œuvre effective de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine en tant que puissant levier de renforcement de la coopération et des réseaux, en vue de prévenir les conflits, de construire la paix et la sécurité régionales, d'assurer la stabilité économique, de s'adapter aux changements climatiques, de stimuler l'industrialisation, de créer des emplois et de réduire la pauvreté ;
- xiii) Soutenir et mettre en œuvre des programmes de développement des capacités productifs et transformateurs, tels que l'apprentissage entre pairs à partir d'approches réussies et de modèles fondés sur des données probantes, en particulier en tirant parti de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud ;
- xiv) Adopter et mettre en œuvre une approche globale des systèmes statistiques, y compris l'utilisation de la science des données, et accroître sensiblement les investissements dans ces systèmes, en tenant compte du contexte unique des pays en conflit ou sortant d'un conflit, en vue de renforcer et de moderniser les systèmes, notamment par des programmes d'accélération des données, l'utilisation innovante de sources de données non traditionnelles et l'amélioration de la collecte et de l'utilisation de données désagrégées pour des approches et des actions fondées sur des données factuelles, scientifiques et inclusives concernant tous les objectifs de développement durable et le deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;
- xv) Développer des partenariats multipartites innovants, comme le Forum Génération Égalité, qui rassemblent les gouvernements, les organisations de la société civile, les jeunes, le secteur privé et les institutions philanthropiques afin de tirer parti de leur vaste gamme de compétences, de ressources et de réseaux pour mener une action collective cohérente en faveur d'une croissance économique inclusive et de la création d'emplois ;
- xvi) Associer les institutions culturelles et les communautés confessionnelles en tant que partenaires à l'élaboration de politiques et de programmes visant à créer des emplois, à promouvoir une croissance économique inclusive et à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

xvii) S'attaquer à la corruption sous toutes ses formes, à l'endettement et à la répartition inéquitable des ressources, et renforcer les systèmes de marchés publics ;

3. *Appelons à nouveau* les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, agissant en collaboration avec les entités de l'ensemble du système des Nations Unies aux niveaux mondial et régional, y compris la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique et ses coalitions axées sur les opportunités et les enjeux, la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, le Groupe de travail technique de l'Union africaine sur l'Agenda 2063, la Banque africaine de développement et d'autres banques multilatérales africaines, ainsi que d'autres partenaires :

a) À inclure officiellement l'Agenda 2063 et son deuxième plan décennal de mise en œuvre dans la prochaine révision des directives internes sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable¹⁶ et veiller à ce que les priorités mondiales et continentales soient systématiquement prises en compte dans les processus de programmation de l'Organisation afin de réaliser la vision de l'Union africaine dite « Deux programmes, un plan » et d'assurer le suivi harmonisé de cette vision au niveau national ;

b) À fournir l'expertise nécessaire aux membres de la Commission économique pour l'Afrique pour l'alignement et la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, ainsi que du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

c) À élaborer et à fournir un soutien solide, coordonné et ciblé, y compris pour l'apprentissage entre pairs à partir d'approches fructueuses fondées sur des données probantes et ayant un impact, aux membres de la Commission économique pour l'Afrique, en vue d'accélérer la planification nationale et la mise en œuvre intégrées du Programme 2030 et du deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;

4. *Exhortons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique, avec l'appui de cette dernière, de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, des communautés économiques régionales, de la Banque africaine de développement et d'autres banques régionales, des équipes de pays des Nations Unies, d'autres entités des Nations Unies et des partenaires de développement, à mettre en œuvre et à suivre les résultats de la présente session et d'autres sessions du Forum régional africain pour le développement durable, et à établir des rapports sur cette mise en œuvre ;

5. *Prions* le Gouvernement ougandais de présenter les messages clés et la présente Déclaration au nom de l'Afrique au Forum des jeunes du Conseil économique et social à sa session de 2025, prévue à New York du 15 au 17 avril 2025, à la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, qui se tiendra à Nice (France) du 9 au 13 juin 2025, au forum politique de haut niveau pour le développement durable à sa réunion qui se tiendra sous les auspices du Conseil économique et social à New York du 14 au 24 juillet 2025, à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, au deuxième Sommet mondial sur le développement social,

¹⁶ Nations Unies, *United Nations Sustainable Development Cooperation Framework: Internal Guidance* (n.p., 2019). (Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : directives internes).

à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa trentième session qui se tiendra à Belém (Brésil) du 10 au 21 novembre 2025, au quinzième Forum mondial sur la migration et le développement, qui se tiendra à Barranquilla (Colombie) du 11 au 13 juin 2025, et à d'autres réunions mondiales, régionales et sous-régionales pertinentes, afin de plaider en faveur du suivi des résultats du Forum régional africain pour le développement durable et de l'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, en particulier de son deuxième plan décennal de mise en œuvre.
